


Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

**Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation
de l'environnement**
Dix-huitième session

Genève, 28 et 29 juin 2016

**Rapport du Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement
sur sa dix-huitième session**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Contexte.....	3
B. Participation.....	4
C. Questions de procédure.....	4
II. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa dix-septième session	4
III. Résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et lancement de l'évaluation régionale	4
IV. Révision du mandat du Groupe de travail.	5
V. Donner effet au Programme de développement durable à l'horizon 2030 : élaboration d'un projet et d'une feuille de route pour le Groupe de travail	5
VI. L'après-Batumi : établissement et mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement dans la région paneuropéenne	7
VII. Soutenir l'établissement du Système paneuropéen de partage d'informations sur l'environnement	8
VIII. Suivre l'état de l'environnement dans la région paneuropéenne et composante paneuropéenne du projet Avenir de l'environnement mondial	8
IX. Questions diverses et clôture de la réunion	10

GE.16-16747 (F) 251016 311016



* 1 6 1 6 7 4 7 *

Merci de recycler



A.	Décisions et recommandations concernant les travaux de la période précédant la vingt-deuxième session du Comité des politiques de l'environnement	10
B.	Lancement du bulletin d'information du Groupe de travail et du groupe Facebook	10
C.	Clôture de la réunion	11

I. Introduction

A. Contexte

1. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a été créé par le Comité des politiques de l'environnement (CPE) de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en septembre 2000 afin d'appuyer et de renforcer les capacités des pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale¹ (pays visés) dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et de l'établissement de rapports.

2. À sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014), le Comité a chargé le Groupe de travail d'examiner les progrès accomplis par les pays de la région paneuropéenne dans le développement du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS), en fonction des cibles et indicateurs de résultats (ECE/CEP/2014/8) établis par le Groupe des amis du SEIS. Cet examen devait servir de fondement à l'élaboration d'un rapport sur l'état d'avancement du SEIS, qui serait soumis à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016). Il a été décidé que le sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO) pour la région paneuropéenne² serait présenté en tant qu'évaluation de l'environnement au niveau régional à l'occasion de la Conférence ministérielle de Batumi réunissant des équipes d'experts du processus GEO du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet) de l'Agence européenne pour l'environnement afin de formuler conjointement les priorités régionales et la portée des évaluations paneuropéennes. Il a été convenu que le Groupe de travail ferait office de réseau des réseaux régionaux d'information et d'évaluation de l'environnement pour ce processus.

3. À sa vingt et unième session (Genève, 27-30 octobre 2015), le Comité a renouvelé le mandat du Groupe de travail pour un an après avoir étudié les différentes solutions permettant de rationaliser les travaux menés en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement et d'établissement de rapports (ECE/CEP/2015/12). Il décidera de la nécessité de proroger une nouvelle fois le mandat du Groupe de travail à sa vingt-deuxième session.

4. À la session extraordinaire du Comité en février 2016 (Genève, 23-25 février 2016), le Comité a approuvé la version finale du rapport concernant l'état d'avancement du SEIS (ECE/CEP/S/2016/L.9) et est convenu qu'il serait présenté à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

¹ Les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale sont les suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine. Les pays de l'Europe du Sud-Est sont les suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie.

² L'évaluation régionale paneuropéenne du sixième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial couvre les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

5. La dix-huitième session du Groupe de travail s'est tenue à Genève (Suisse), les 28 et 29 juin 2016.

B. Participation

6. Des ministères ou des organismes de l'environnement et, dans certains cas, des services de statistique des pays ci-après ont participé à la session : Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

7. Des représentants des organismes et instances ci-après ont également pris part à la session : Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants, Centre national de biodiversité et de sécurité biologique du Tadjikistan, PNUE, Programme des Nations Unies pour le développement et Division de statistique de l'ONU. Les organisations internationales sans but lucratif Covalence EthicalQuote, Centre international de recherche sur l'environnement et Zoï Environment Network étaient également représentées.

C. Questions de procédure

8. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de sa dix-huitième session figurant dans le document ECE/CEP/AC.10/2016/1.

II. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa dix-septième session

9. Le Groupe de travail a examiné les résultats de sa dix-septième session (Genève, 7 et 8 septembre 2015) et a adopté le rapport de la session (ECE/CEP/AC.10/2015/4).

III. Résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et lancement de l'évaluation régionale

10. Le secrétariat a rendu compte des résultats de la Conférence ministérielle de Batumi, notamment en ce qui concerne la discussion sur l'état d'avancement de la mise en place du SEIS devant favoriser l'établissement périodique de rapports dans la région paneuropéenne et les principales conclusions et orientations de l'évaluation régionale paneuropéenne présentées dans le sixième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial.

11. Le secrétariat a noté que, dans la Déclaration ministérielle de Batumi, les ministres des pays de la CEE ont salué les progrès accomplis dans le développement du SEIS devant favoriser un processus d'évaluation périodique de l'environnement et ont réaffirmé que les pays devaient poursuivre leurs efforts et continuer de développer leur système d'information national pour mettre en place le SEIS dans les pays d'Europe et d'Asie centrale d'ici à 2021 (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 10).

12. Le Groupe de travail a été informé du fait que le lancement de l'évaluation régionale paneuropéenne avait été effectué en collaboration avec le PNUE et que les ministres de plusieurs pays de la CEE et des participants de haut niveau avaient présenté des témoignages, notamment un enregistrement vidéo sur le SEIS et l'évaluation régionale qui avait été spécialement réalisé pour la Conférence.

13. Le secrétariat a indiqué qu'à sa dix-huitième session, le Groupe de travail étudierait les étapes suivantes de l'application des instructions formulées par les ministres dans la Déclaration de Batumi concernant la mise en place du SEIS d'ici à 2021 et le processus d'évaluation périodique paneuropéenne.

IV. Révision du mandat du Groupe de travail

14. Le secrétariat a rappelé qu'à sa vingtième session, le Comité l'avait chargé d'élaborer une proposition exposant les moyens possibles de rationaliser les travaux du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et de l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement, ainsi que d'y intégrer éventuellement les attributions du Groupe des amis du SEIS, en vue d'améliorer la coordination des activités et de renforcer les travaux sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement (ECE/CEP/2014/2, par. 26 et 98 m)). Le secrétariat avait soumis sa proposition de nouveau mandat des organes au Comité à sa vingt et unième session (voir ECE/CEP/2015/12).

15. Après avoir examiné la proposition, le Comité avait décidé d'attendre la fin de la Conférence de Batumi avant d'engager une nouvelle discussion sur la rationalisation des activités. Le mandat du Groupe de travail avait donc été prolongé d'un an pour couvrir la période 2015-2016. Étant donné que le projet de mandat proposait une durée de quatre ans pour accomplir les diverses tâches associées à la mise en place du SEIS, les activités, les résultats et le calendrier du Groupe de travail (voir sect. VIII) devraient être révisés pour tenir compte du mandat en cours d'un an, qui se terminerait en 2016.

V. Donner effet au Programme de développement durable à l'horizon 2030 : élaboration d'un projet et d'une feuille de route pour le Groupe de travail

16. Le secrétariat a indiqué qu'afin de préparer le mandat du Groupe de travail pour une nouvelle durée, il fallait établir un projet précis et une feuille de route en vue de répondre à la demande de rationalisation et examiner de quelle manière les activités du Groupe pourraient contribuer plus efficacement à améliorer la surveillance et l'évaluation de l'environnement dans la région paneuropéenne dans le cadre de son mandat actuel et futur.

17. Le Groupe de travail s'est déclaré préoccupé par la décision du Comité tendant à limiter le mandat du Groupe à une année. Il est convenu de mettre à profit la dix-huitième session pour élaborer un projet et une feuille de route qui seront soumis au Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-deuxième session (Genève, 25-27 janvier 2017) avec la demande de nouveau mandat.

18. Le secrétariat a relevé que les membres du Groupe de travail avaient été invités en mai 2016 à répondre à un questionnaire succinct dans le cadre du processus de consultation périodique sur l'évaluation de l'environnement afin de recenser et de préciser les principaux facteurs institutionnels et priorités en matière d'environnement des organes nationaux chargés de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour les cinq années à venir. Les résultats du questionnaire serviraient de base aux tables rondes ciblées et tournées vers l'avenir de la session en cours afin de dégager des idées concernant le document conceptuel et la feuille de route pour cinq ans du Groupe de travail.

19. Lorsqu'il a présenté les résultats du questionnaire, le secrétariat a énuméré les priorités thématiques et stratégiques qui se sont dégagées des réponses. Parmi ces priorités, trois orienteraient les tables rondes, à savoir : objectifs de développement durable et économie verte, établissement de rapports et évaluation et statistiques de l'environnement.

20. Le Président a demandé aux représentants des pays de rendre compte des travaux en cours relatifs à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement afin de préparer le terrain pour les tables rondes sur les priorités stratégiques et thématiques.

21. Un représentant du Centre national de la diversité et de la sécurité biologiques du Tadjikistan a décrit la structure du système national de gestion de l'information sur l'environnement et de surveillance. Le Tadjikistan travaillait au renforcement des capacités de surveillance de l'environnement et de gestion de l'information dans le cadre d'un projet du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin d'améliorer le processus d'établissement de rapports au titre des Conventions de Rio et d'assurer un développement durable grâce à de meilleures politiques de l'environnement. Il restait notamment à améliorer le cadre normatif régissant l'interaction entre les divers organes exécutifs chargés de la surveillance de l'environnement, à continuer d'élaborer des méthodes de surveillance de l'environnement et à fournir un soutien technique et financier pour les initiatives concernant le système de surveillance au Tadjikistan.

22. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le développement d'un réseau national visant à surveiller la pollution atmosphérique dans le pays. En 2013, la Fédération de Russie avait pris d'importantes décisions d'ordre juridique concernant la surveillance de l'environnement et notamment la surveillance de l'air. Il avait été décidé de créer un réseau d'État de surveillance de la pollution atmosphérique dans le système fédéral russe. Roshydromet, organe exécutif fédéral relevant du Ministère des ressources naturelles et de l'écologie, était chargé de coordonner les activités des organismes participant à la mise en place du réseau de surveillance. Le réseau devait être développé dans les villes grâce à son extension et à sa modernisation méthodologique et technique, tant en ce qui concernait les territoires surveillés que la liste des polluants surveillés³. Il était nécessaire d'améliorer la production initiale, le traitement et l'archivage des données sur l'état de la pollution atmosphérique par les organisations concernées, notamment en élaborant des méthodes de calcul pour la modélisation et la prévision de la pollution.

23. Les présentations des représentants des pays ont été suivies par des tables rondes simultanées. À l'issue d'un échange de vues entre les membres du Groupe de travail concernant les priorités thématiques et stratégiques, un rapporteur de chaque table a présenté les résultats des discussions au Groupe de travail.

24. Le secrétariat a fourni des informations sur l'élaboration du document conceptuel (provisoirement intitulé « Notre projet et notre mission à l'horizon 2030 : Fixer des buts et objectifs stratégiques pour le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ») et de la feuille de route (provisoirement intitulée « Feuille de route 2021 : Définir une stratégie pour le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement »). Les contributions apportées par le Groupe de travail par l'intermédiaire du questionnaire et des tables rondes seraient exploitées par le secrétariat pour rédiger une version provisoire du document conceptuel et de la feuille de route. Le secrétariat a suggéré de communiquer les textes provisoires au Groupe de travail afin de consulter tous les membres du Groupe et de leur permettre de faire part de leurs commentaires une troisième fois. La version finale serait ensuite mise au point par le secrétariat et soumise au Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-deuxième session.

25. Le Groupe de travail est convenu de faire des observations et commentaires supplémentaires sur les documents provisoires, qui seraient diffusés par le secrétariat en octobre 2016.

³ La délégation ukrainienne a relevé que la carte présentée dans l'exposé de la Fédération de Russie était inexacte et a rappelé au Groupe de travail la résolution 68/262 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

VI. L'après-Batumi : établissement et mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement dans la région paneuropéenne

26. Le représentant de l'Autriche a fait un exposé sur la manière d'améliorer le processus d'évaluation du SEIS en tenant compte des leçons tirées du premier rapport concernant l'état d'avancement de la mise en place du SEIS dans la région paneuropéenne, qui avait été examiné lors de la Conférence ministérielle de Batumi (ECE/BATUMI.CONF/2016/8). Lorsque le Groupe de travail examinerait les demandes formulées dans la Déclaration de Batumi (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 10), des critères d'examen affinés et une meilleure intégration des considérations touchant à la qualité pourraient être utiles pour l'utilisation future et la mise à jour du rapport. Avant de développer les indicateurs et d'en ajouter de nouveaux dans le processus d'examen, le Groupe de travail devait examiner la manière dont l'accès à des données actualisées sur la qualité de l'air pourrait être introduit dans le processus d'évaluation du SEIS dans le cadre du suivi du premier rapport d'activité.

27. Le représentant de l'Autriche a fait valoir que le Groupe de travail pouvait saisir l'occasion de donner suite aux initiatives en cours telles que le projet de jumelage centré sur la qualité de l'air en Azerbaïdjan. Un atelier régional sur l'harmonisation des approches et des méthodes visant à moderniser les systèmes de surveillance de la pollution et la gestion des données pouvait être organisé dans le cadre de ce projet avec la participation d'organismes internationaux tels que l'Agence européenne pour l'environnement (par exemple, dans le cadre du projet IEVP SEIS II), l'Association internationale des spécialistes en criminalistique informatique et le Groupe de travail.

28. Le représentant de l'Autriche a suggéré qu'on pourrait mettre à l'essai l'application en ligne du SEIS pour l'établissement de rapports dans le cadre de la plateforme UNEP Live, à partir d'un modèle de rapport utilisant des indicateurs de qualité de l'air. Il s'est porté volontaire pour élaborer une version préliminaire de ce modèle.

29. Le secrétariat a présenté les prochaines étapes envisagées pour l'établissement de rapports annuels sur l'état d'avancement du SEIS en insistant sur le besoin de modifier les critères d'examen. Il a évoqué certains résultats du premier rapport d'activité et mis l'accent sur la nécessité de tenir compte des caractéristiques de qualité dans le rapport à soumettre dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

30. Le secrétariat a proposé de réviser les critères d'examen afin d'intégrer un élément d'appréciation de la qualité dans l'évaluation générale avant d'ajouter des indicateurs et des ensembles de données supplémentaires. Dans le cadre de la mise à l'essai de l'application du SEIS pour l'établissement de rapports en ligne, il a été recommandé d'élaborer une définition de la qualité et de ses composantes tenant compte des spécificités du producteur de données en tant qu'élément intrinsèque de l'auto-évaluation dans les futurs rapports d'activité.

31. Le Groupe de travail est convenu d'élaborer un modèle pour l'établissement de rapports sur la qualité de l'air et a accueilli favorablement l'offre de la délégation autrichienne. Il a salué la proposition de réviser les critères d'examen pour intégrer des considérations touchant à la qualité dans l'auto-évaluation en vue de l'élaboration de l'application du SEIS en matière d'établissement des rapports en ligne, avec une priorité donnée à la qualité de l'air. Il a été décidé que, plutôt que de réformer le sous-groupe existant ou d'en créer un nouveau, le Groupe de travail dans son ensemble interviendrait dans le processus et aurait la possibilité de faire des commentaires et des observations lorsque le projet de modèle et les critères d'examen actualisés seraient prêts.

32. Le Groupe de travail a décidé aussi d'élaborer des directives concernant le mécanisme d'établissement de rapports du SEIS lorsque l'application du SEIS pour l'établissement de rapports en ligne aurait été mise à l'essai et terminée, ce qui devrait être fait en 2018.

33. Une présentation sur les faits nouveaux concernant UNEP Live – la future plateforme pour l'établissement de rapports – a dû être annulée faute de temps. Le secrétariat a annoncé que la présentation serait mise en ligne⁴.

VII. Soutenir l'établissement du Système paneuropéen de partage d'informations sur l'environnement

34. Un représentant de la Division de statistique de l'ONU a présenté le cadre d'indicateurs pour les objectifs de développement durable proposé au niveau mondial, adopté par la Commission de statistique de l'ONU, ainsi que les problèmes rencontrés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et les outils qui l'accompagnaient pouvaient aider les pays à rassembler les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable dans le domaine de l'environnement. L'intervenant a souligné la demande croissante de statistiques environnementales fiables, notamment pour les statistiques visant à suivre les progrès accomplis sur la voie de la viabilité écologique, domaine qui laissait le plus à désirer.

35. Le représentant de la Division de statistique a fait observer que le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, l'ensemble de statistiques de base de l'environnement, l'outil d'auto-évaluation des statistiques de l'environnement et le futur Manuel sur l'ensemble de statistiques de base de l'environnement pourraient contribuer à l'établissement des statistiques sur l'environnement nécessaires pour calculer des indicateurs environnementaux, des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable et une comptabilité environnementale et économique. Parmi les difficultés rencontrées dans l'élaboration des indicateurs figuraient le chevauchement des mandats entre les institutions et les ministères et le besoin de nouvelles sources de données. Il était nécessaire de renforcer les capacités statistiques en mettant l'accent sur le développement et le renforcement des statistiques de base sur l'environnement afin d'ancrer fermement l'environnement dans les systèmes nationaux de statistique.

VIII. Suivre l'état de l'environnement dans la région paneuropéenne et composante paneuropéenne du projet Avenir de l'environnement mondial

36. Un représentant du PNUE a informé le Groupe de travail que l'évaluation régionale paneuropéenne du sixième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/14) avait été engagée. Il a décrit le processus du projet Avenir de l'environnement mondial, en soulignant le fait que la sixième édition avait été un processus inclusif dans lequel chacun produisait des connaissances grâce à la mobilisation d'un large éventail de compétences. Par exemple, 71 experts de 25 pays avaient participé à l'évaluation régionale paneuropéenne du sixième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial. Les deux thèmes principaux du rapport étaient la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'impact de l'environnement sur l'état de santé et le bien-être des êtres humains. Certains des principaux résultats figurant dans le rapport ont été présentés.

⁴ Voir <http://www.unepce.org/index.php?id=42166#/>.

37. Le secrétariat a informé le Groupe de travail du fait que l'évaluation régionale paneuropéenne avait été publiée sous forme électronique, en anglais et en russe, sur le site de la CEE⁵.

38. Le représentant de l'Italie a présenté les principales conclusions ou messages à tirer de l'évaluation régionale paneuropéenne (voir ECE/BATUMI.CONF/2016/9) ainsi que le processus consistant à rassembler les instances européennes compétentes telles que le Groupe de travail et le Bureau du Comité des politiques de l'environnement, dans le cadre de la formulation des conclusions et messages principaux. Ces derniers reflétaient la structure et le contenu de l'évaluation régionale, qui avait été élaborée spécialement à l'intention des décideurs et pour souligner qu'il fallait prendre des mesures d'urgence, en particulier pour : a) établir un lien solide entre les tendances régionales et les tendances mondiales ; b) relier les politiques de l'environnement avec les composantes socioéconomiques ; c) établir un nouveau système de gouvernance au service du développement durable, préalable fondamental pour que les gouvernements puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés ; d) définir l'économie verte et d'autres instruments transversaux en tant qu'éléments indispensables pour obtenir un changement de paradigme. Il a été souligné que les conclusions et messages principaux faisaient intervenir la notion des limites de la planète, en indiquant clairement que la région à elle seule ne pouvait pas mettre fin à l'épuisement des ressources et inverser l'évolution défavorable de la situation, et que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pourrait contribuer pour beaucoup à inverser la tendance.

39. Le secrétariat a rappelé le mandat du Groupe de travail de faire office de « réseau des réseaux » régionaux d'information et d'évaluation (voir ECE/EX/2016/L.11) reliant les réseaux qui traitaient des évaluations thématiques ou de programmes internationaux spécifiques (par exemple, les Objectifs de développement durable). Le réseau régional devait établir des liens avec les réseaux chargés des évaluations thématiques, en particulier dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement ou de programmes internationaux spécifiques ou les aspects de ces processus liés à l'environnement.

40. Le secrétariat a relevé que, dans une étape suivante, il serait utile de préciser le rôle fonctionnel du « réseau des réseaux » en tant que mécanisme de coordination et de donner des instructions concrètes au Groupe de travail sur la manière d'y parvenir. Les thèmes prioritaires du réseau, les principales modalités de travail, l'ampleur et le niveau d'engagement du réseau devaient être définis dans le cadre de l'élaboration des directives destinées au Groupe de travail.

41. Le secrétariat a proposé d'élaborer ces directives, qui fixeraient les objectifs et les modalités du « réseau des réseaux ». Le projet de directives, une fois achevé, serait soumis au Groupe de travail pour avis. Les organisations concernées, comme le PNUE et l'Eionet, devaient être associées au processus afin de donner à tous les acteurs compétents la possibilité d'apporter leur contribution. L'objectif serait de présenter les directives au Comité des politiques de l'environnement à sa prochaine session.

42. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la proposition de formuler des directives sur les modalités de travail du « réseau des réseaux », qui seraient présentées à la vingt-deuxième session du Comité des politiques de l'environnement en janvier 2017.

⁵ Disponible à l'adresse : <http://www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/efe-conferences/batumi-conference/documents-and-materials.html> (onglet « INF documents »).

IX. Questions diverses et clôture de la réunion

A. Décisions et recommandations concernant les travaux de la période précédant la vingt-deuxième session du Comité des politiques de l'environnement

43. À la suite des délibérations de sa dix-huitième session, le Groupe de travail a décidé :

a) De réviser les critères d'examen et d'intégrer une composante qualité dans l'auto-évaluation. L'objectif visé serait d'utiliser les critères révisés pour l'établissement d'un rapport d'activité à mi-parcours actualisé portant essentiellement, dans un premier temps, sur la qualité de l'air, qui sera soumis au Comité des politiques de l'environnement ;

b) D'élaborer des directives sur les modalités du travail des Groupes de travail en tant que « réseau des réseaux » et de les présenter au Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-deuxième session ;

c) D'élaborer un modèle d'établissement de rapports sur les indicateurs de la qualité de l'air ainsi que l'application pour l'établissement de rapports du SEIS. Cette tâche serait accomplie par le Groupe de travail dans son ensemble, en collaboration avec le PNUE ;

d) D'élaborer des directives sur l'utilisation du mécanisme d'établissement de rapports du SEIS et son application. Il était prévu que les directives seraient publiées à la mi-2018, en anglais et en russe, et qu'elles seraient élaborées en parallèle avec la mise au point de l'application relative à l'établissement de rapports du SEIS.

44. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'étudier avec les partenaires et les donateurs la possibilité d'organiser le plus rapidement possible des activités de renforcement des capacités aux niveaux sous-régional et national.

45. Le secrétariat informerait le Comité des politiques de l'environnement de ses décisions et recommandations sur les travaux prévus pour la période à venir.

B. Lancement du bulletin d'information du Groupe de travail et du groupe Facebook

46. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'un groupe Facebook⁶ avait été créé spécialement pour le Groupe de travail en tant que plateforme sociale permettant de connecter ses membres plus activement et de leur donner un autre moyen de communication. Il a été relevé que le secrétariat envisagerait de lancer un bulletin d'information en septembre 2016. Ce bulletin aurait notamment pour objet de communiquer les nouvelles et les annonces du secrétariat, mais aussi de donner la possibilité à tous les membres du Groupe de travail de partager l'information avec le réseau dans son ensemble.

47. Le secrétariat a invité le Groupe de travail à se joindre au groupe Facebook ainsi qu'à lui indiquer tout sujet qu'il voudrait voir figurer dans le bulletin d'information, par exemple des informations sur des projets, des publications ou de futures manifestations.

⁶ Voir <https://www.facebook.com/groups/wgema/>.

C. Clôture de la réunion

48. Le Groupe de travail n'a pas fixé de date pour sa prochaine session. Le Président, les Vice-Présidents et le secrétariat devront évaluer la nécessité d'organiser une réunion au premier trimestre de 2017 en fonction des décisions prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa prochaine session. Dans la négative, la prochaine session du Groupe de travail se tiendrait au deuxième trimestre de 2017.

49. Le Groupe de travail a remercié les donateurs – Norvège, Fédération de Russie et Suisse – de l'aide financière apportée pour l'organisation de la dix-huitième session.
